

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2000-287 du 31 octobre 2000
MFPRAPF/DGFP/DPME-SR 153S

Portant intégration, nomination, titularisation, promotion à
titre exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement) en tête :
madame **BAHOUNGOULA** née **NDALA (Jacqueline)**

(régularisation)

Le Président de la République,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la
fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique
des cadres A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun
des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets
financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une
révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de
l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant
refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés, promus exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Dates de Titularisation et de promotion	Option	Observations
1-	BAHOUNGOULA née NDALA (Jacqueline) née le 10 décembre 1957 à Musana	17 novembre 1989	Titularisée au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 17-11-1990 - Promue au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 17-11-1991	Français	ACC = 1 an ACC = Néant
2-	NGOMA (Samuel) né le 05 octobre 1962 à Mossendjo	02 octobre 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 02-10-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 02-10-1991	Mathématiques	ACC = 1 an ACC = Néant
3-	ITSINGUILI (Jacob) né le 26 décembre 1960 à Dolisie	16 octobre 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 16-10-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 16-10-1991	Philosophie	ACC = 1 an ACC = Néant
4-	MAVOUNGOU (Jean Pierre) né le 04 décembre 1960 à Pointe-Noire	14 octobre 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 14-10-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 14-10-1991	Philosophie	ACC = 1 an ACC = Néant

JH

JH³

5-	NGOMA Martin, né en 1962 à Lemba-Tandou	07 décembre 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 07-12-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 07-12-1991	Philosophie	ACC = 1 an ACC = Néant
6-	PEMBA David, né le 15 septembre 1961 à Tchivala	1 ^{er} octobre 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 1 ^{er} -10-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 1 ^{er} -10-1991	Philosophie	ACC = 1 an ACC = Néant
7	NDINGA Didier, né le 19 juin 1960 à Moukouango	11 décembre 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 11-12-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 11-12-1991	Philosophie	ACC = 1 an ACC = Néant
8	MOUNGALA Firmin, né le 05 août 1965 à Vouga	31 octobre 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 31-10-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 31-10-1991	Français	ACC = 1an ACC = Néant
9	NGALELA Jean Paul, né le 25 mai 1960 à Ekouango	07 janvier 1989	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 07-01-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 920 p/c du 07-01-1991	Français	ACC = 1an ACC = Néant

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Als

4

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 1000 pour compter des dates respectives de dernière promotion, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé, ACC= Néant.

Article 4 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 31 Octobre 2000

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire
secondaire et supérieur chargé de la
recherche scientifique

Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME/	3
CAB-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSR\$/CAB	2
DPAA	9
INTERESSES	9
DOSSIERS	27
SGC/BC	2/61